



MAIRIE DE SAINT AGOULIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
08/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Agoulin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. LABBE Pascal, Maire.

Date de convocation : 21/05/2021.

Présents : (MM-Mmes) LABBE Pascal, AUMAITRE Arlette, CALIPEL Laëtitia, GAILLOT Laurent, LE MEE Marine, PAQUET Michel, VERMOREL Hugues, VERMYNCK Dominique.

Excusé : CHAMPEYROUX Jean Michel

1°) Préparation des élections des 20 et 27 juin 2021 :

Monsieur le Maire sollicite les conseillers pour établir le planning de tenue du bureau de vote aux élections départementales et régionales, qui se tiendront concomitamment les dimanches 20 et 27 juin prochain. Elles se tiendront à la salle de réunion. Monsieur le Maire explicite le cheminement qui sera mis en place pour assurer la sécurité de chacun par le respect du protocole sanitaire.

2°) PLUiH

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les dispositions qui avaient été adressées au service intercommunal en charge de l'élaboration du PLUiH, en partenariat avec un bureau d'étude, ne sont pas toutes matérialisées sur la nouvelle mouture des plans d'urbanisme. Cependant, Monsieur le Maire demande à chacun, après avoir débattu des possibilités envisageables, de faire des choix argumentés, qui seront présentés lors de la prochaine réunion de Conseil.

3°) Convention branchements assainissement des particuliers

Monsieur le Maire rappelle que chaque année est renouvelée la convention avec l'entreprise IRMMANN, établissant un bordereau de prix pour le branchement des particuliers à l'assainissement collectif. Habituellement, les travaux étaient pris en charge par la commune puis refacturés aux propriétaires. Il apparait que le syndicat Sioule et Morge travaille en directe avec les propriétaires. Pour autant, il semble plus sûr de renouveler ladite convention.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil :

- accepte ce bordereau de prix (prix applicables du 01/06/2021 au 31/05/2022),
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour renouveler une convention annuelle avec l'entreprise Irrmann.



4°) Financement extension éclairage public

Monsieur le Maire retrace les contours des différentes extensions de l'éclairage public (chemin menant aux Bussières, Rue de la Scierie, Rue des Raynauds, sortie de bourg côté Champs) qui ont été soumis au SIEG. Ce dernier a par conséquent fait parvenir en Mairie une convention de financement des travaux. L'estimation des dépenses s'élève à 15 000€ HT. Le SIEG peut les prendre en charge, à concurrence de 50% du montant HT, soit 7 502.16€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil :

- **approuvent la convention de financement des travaux,**
- **autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces travaux,**
- **indique que le montant total TTC de la dépense sera inscrit à la dépense d'investissement du budget communal 2021.**

5°) FIC

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la salle polyvalente doit être équipée d'un défibrillateur (ERP type L). Celui-ci sera placé à l'extérieur, pour une utilité optimale.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que, dans le cadre du plan de relance, le Conseil Départemental, via le FIC (Fonds d'Intervention Communal), a voté une enveloppe complémentaire, offrant, à titre exceptionnel, la possibilité d'avoir un 2^{ème} projet financé. Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de monter un dossier pour faire subventionner le défibrillateur, qui est éligible. Le montant de la participation départementale ne sera connu qu'après réception de l'ensemble des dossiers, selon une clé de répartition.

Cependant, la demande doit être formulée avant le 15 juillet 2021.

Ainsi, plusieurs demandes de devis ont été adressées. C'est l'entreprise RHOMED qui a proposé le meilleur rapport coût/prestations, à savoir :

-défibrillateur :	1 140€ HT
-coffre extérieur :	510€ HT
-registre de contrôle maintenance :	gratuit
-contrat de service et d'entretien annuel :	149€ HT
-signalétique :	18.75€ HT

soit un montant total de 1 817.75€ HT (2 193.30€ TTC).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte de faire l'acquisition de cet équipement,**
- **autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental,**
- **indique que le montant total TTC de la dépense sera inscrit à la dépense d'investissement du budget communal 2021.**

6°) Questions diverses

- **Tailles des haies** : l'entreprise Sycomore a été retenue pour assurer cette prestation.
- **Achat broyeur** : M. PAQUET explique que l'un des 2 broyeurs de la commune est en panne. Il indique qu'il serait peut-être préférable de faire l'acquisition d'un nouveau. Monsieur le Maire le charge de réaliser un comparatif afin de faire cette acquisition dans de bonnes conditions, notamment par rapport au service après-vente.